COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 FEVRIER 2021
Début de Séance : 18 H 30

Présents : Mme Mylène CAYZAC PRAME, M. Eric TOQUAND, Mme Véronique BENEZET, M. Jean-François THOMAS, Mme Rachida OUJEDDOU, M. Jérémy PEREDES, Mme Anny REDON, Mme Maguy BENEZET, M. Jean-Luc CAYUELA, Mme Joëlle GONZALES, Mme Sylvie GRET, Mme Amaria HAMMOUDI, M. Fabio MANIACI, M. Bastien MURILLO, M. Léo RUNEL, Mme Magali TAULEIGNE, M. Christophe TICHET, Mme Nicole AUBRY, M. Frédéric MESEGUER, M. Laurent JEGAT, M. Thierry CORTES, M. Kévin HURBAIN
Procurations :
Mme Evelyne GALINIER donne procuration à M. Eric TOQUAND
M. Yvan FUSTER donne procuration à Mme Mylène CAYZAC PRAME
Absent excusé :
Mme Isabelle GOULERET
Mme Chloé HODIER
M. Mickaël DELATTRE
Directeur Général des Services : M. François CAUSSE
Secrétaires de séance : Mme Véronique BENEZET et Mme Valérie DURRIEU

Appel par Madame Le Maire pour vérifier que le quorum est atteint.

Une minute de silence est observée en hommage à Madame Tania LAFOND, Conseillère Communautaire.

Approbation à l'unanimité du PV du Conseil Municipal du Mardi 15 Décembre 2020

2021-001] Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Mylène CAYZAC PRAME, Maire

Vu la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale et ses textes subséquents.
Considérant la nécessité d'adapter et d'anticiper la gestion des effectifs de la Commune.
Il est proposé une modification du tableau des effectifs afin d'exercer les compétences de la Commune, charges obligatoires de la Commune concernant les agents de la Collectivité :

➢ *La création d'un emploi de Brigadier pour renforcer les effectifs de la Police Municipale à compter du 1er Mai 2021*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi de Brigadier pour renforcer les effectifs de la Police Municipale à compter du 01/05/2021
RESERVE les crédits nécessaires au budget de l'année en cours
MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs
AUTORISE Madame le Maire à signer les documents à intervenir.

VOTANTS : 24
POUR : 23
ABSTENTION : 1 (Mme Maguy BENEZET)

2021-002] Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Monsieur Jean-François THOMAS, Adjoint aux Finances

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Décentralisées de plus de 3500 habitants.

Il doit être présenté dans les deux mois précédent le budget primitif.

Il permet une vision précise sur la situation financière de la Ville et des orientations poursuivies.

Créé par la loi ART (relative à l'Administration Territoriale de la République) de février 1992, précisé par le loi NOTRE du 7 Août 2015 et la loi N°2018-32 du 22 Janvier 2018 de programmation des finances publiques, 2018-2022, il est intégré dans l'article L. 2312-1 du CGCT.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis au Préfet du Gard, ainsi qu'au Président de l'EPCI Communauté de Communes de Petite Camargue.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire encadré par l'ensemble des normes précitées dont comprendre notamment :

- Les données macro-économiques, les incidences des orientations budgétaires de l'Etat sur les Collectivités Territoriales,
- Une analyse de la situation financière de la Collectivité,
- Les perspectives pour l'année 2021

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 de la Commune, ci-annexé, vous est présenté pour débat sur le budget général et les budgets annexes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➢ PREND ACTE de la tenue du débat concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

2021-003] Séance du Conseil Municipal dématérialisée : mise à disposition de tablettes aux élus de la Commune de Beauvoisin

Rapporteur : M. Jean-François THOMAS, Adjoint aux Finances

La Ville de Beauvoisin-Franquevaux s'est engagée dans la dématérialisation de ses procédures et dans le déploiement de nouveaux outils numériques.

Une convention de services communs entre la Communauté de Communes de Petite Camargue et la ville de Beauvoisin nous permet d'utiliser des solutions logicielles mutualisées, notamment le logiciel "Idelibre"

Afin de permettre l'échange d'informations, sur les affaires relevant de sa compétence, la Commune met à disposition de ses membres élus, gratuitement et à titre individuel, des tablettes numériques permettant de consulter l'ensemble des projets de délibération et les documents de travail des commissions municipales.

Elle invite le Conseil à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (1)
Vu l'article L2121-10 du Code Général des collectivités
Vu l'article L2121-13-1 du Code Général des collectivités

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la présente convention de mise à disposition de tablettes numériques aux élus, pendant la durée de leur mandat,
- D''autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

➢ **ADOPTE** la présente convention de mise à disposition de tablettes numériques aux élus, pendant la durée de leur mandat
➢ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTANTS : 24
POUR : 24

2021-004] Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.)

Rapporteur : M. Jean-François THOMAS, Adjoint aux Finances

Par délibérations N°2020/12/96 et N°2020/12/97 du 17 décembre 2020, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité, la création et la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) ainsi que son règlement intérieur, et ce, pour le mandat en cours.

Celle-ci a pour finalité l'évaluation des charges transférées des Communes membres à la Communauté de Communes de Petite Camargue notamment lors de chaque nouveau transfert de compétence.

La composition de la C.L.E.T.C. est fixée à dix membres, chaque Conseil Municipal désignant en son sein deux membres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres appelés à siéger à la C.L.E.T.C.

Il invite le Conseil à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

➢ **DESIGNE :**

- ➢ Madame Mylène CAYZAC, Maire de Beauvoisin
- ➢ Monsieur Jean-François THOMAS, Adjoint aux Finances

VOTANTS : 24
POUR : 24

2021-005] Accord cadre préalable à la signature d'une Convention Territoriale Globale 2020-2022

Rapporteur : M. Jean-François THOMAS, Adjoint aux Finances

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'accord cadre préalable à la signature d'une Convention territoriale globale 2020-2022 entre la CAF du Gard et les communes d'Aimargues, Le Cailar et Beauvoisin.

Cette convention marque l'engagement des collectivités et de la CAF pour les familles et habitants du territoire :

- La Ctg permet de formaliser un projet de territoire, en s'adaptant aux réalités territoriales ;
- Elle s'appuie sur un diagnostic partagé des besoins de la population et des ressources du territoire qui définit des enjeux ;
- Elle contient un plan d'actions et des fiches actions évolutifs pour répondre aux enjeux identifiés ;
- Elle fournit un cadre de collaboration renforcé entre la collectivité et la Caf, avec des instances de travail en commun ;
- Elle permet de poursuivre les engagements financiers pour maintenir et développer les services aux familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet d'accord cadre préalable à la signature d'une Convention territoriale globale 2020-2022.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention et à sa réalisation.

VOTANTS : 24
POUR : 24

2021-006] Demande d'aide financière d'investissement à la CAF du Gard

Rapporteur : Madame Rachida OUJEDDOU, Adjointe

Elle expose au Conseil Municipal le projet d'investissement de la crèche pour lequel il est proposé de solliciter la Caisse d'Allocation Familiale du Gard pour une subvention d'équipement.

Le montant de prévisionnel de l'opération est estimé à : 2 740.80 € HT
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (en euros HT)		**RECETTES**		
Dépenses équipement	2740.80 €	CAF	2192.64 €	80%
		Autofinancement	548.16 €	20 %
TOTAL DEPENSES	**2740.80 €**	**TOTAL RECETTES**	**2740.80 €**	**100 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet et son plan de financement prévisionnel.
- Autorise Madame le Maire à modifier le plan de financement par simple décision mise à sa signature.
- Charge Madame le Maire d'établir des demandes de subventions auprès des financeurs publics.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

VOTANTS : 24
POUR : 24

2021-007] Demande d'aide financière d'investissement à la CAF du Gard

Rapporteur : Madame Rachida OUJEDDOU, Adjointe aux Affaires Scolaires et Petite Enfance

Elle expose au Conseil Municipal le projet d'investissement de l'aire de jeux de l'école maternelle pour lequel il est proposé de solliciter la Caisse d'Allocation Familiale du Gard pour une subvention d'équipement.

Cette installation d'une aire de motricité dans la cours de l'école maternelle permettra de promouvoir la socialisation, de développer la motricité des enfants et de participer à la lutte contre l'obésité.
Cet espace sera utilisé dans le cadre de l'accueil périscolaire et extrascolaire et sur le temps de restauration.

Le montant de prévisionnel de l'opération est estimé à : 18 286.10 € HT
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (en euros HT)		**RECETTES**		
Dépenses équipement	18 286.10 €	CAF	14 628.92 €	80%
		Autofinancement	3 657.18 €	20 %
TOTAL DEPENSES	**18 286.10 €**	**TOTAL RECETTES**	**18 286.10 €**	**100 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet et son plan de financement prévisionnel.
- Autorise Madame le Maire à modifier le plan de financement par simple décision mise à sa signature.
- Charge Madame le Maire d'établir des demandes de subventions auprès des financeurs publics.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

VOTANTS : 24
POUR : 24

2021-008] Convention restauration scolaire CCPC

Rapporteur : Madame Rachida OUJEDDOU, Adjointe aux Affaires Scolaires et Petite Enfance

Elle expose au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition de moyens et de services relative au fonctionnement de l 'accueil de loisirs et de la restauration scolaire entre la Communauté de Commune Petite Camargue et la Commune de Beauvoisin.

La mutualisation des services est une source potentielle d'économies d'échelle et d'efficience de l'action publique locale. Elle évite les « surcoûts » liés au dédoublement d'activités. Ce mode de coopération est prévu par le code général des collectivités territoriales. Dans son article L 5211-4-1 III modifié par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, le CGCT donne un cadre juridique à la mise à disposition réciproque de services entre Communauté de Communes de Petite Camargue et communes membres.

La Commune utilise également ces locaux pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sur les périodes de vacances scolaires et du mercredi.

OBJET DE LA CONVENTION
La présente convention a pour objet, conformément à l'article L 5211-4-1 II du CGCT, de définir les moyens mutualisés par les deux collectivités pour assurer les activités suivantes :
- fonctionnement et encadrement du service de restauration scolaire,
- entretien de l'état de propreté des bâtiments et espaces extérieurs,

Ces activités sont nécessaires à l'exercice des compétences des deux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet de convention de mise à disposition de moyens et de services relative au fonctionnement de l 'accueil de loisirs et de la restauration scolaire entre la Communauté de Commune Petite Camargue et la Commune de Beauvoisin
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention et à sa réalisation.

VOTANTS : 24
POUR : 24

Compte-rendu des décisions prises du 09/12/2020 au 03/02/2021 par Madame le Maire.

Madame le Maire de la Ville de Beauvoisin
Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N°2020-045 en date du 16 Juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

A DECIDÉ

09/12/2020	Décision N°2020-062	DIA Vente MEGIAS André / CORMIER Jean-Michel
17/12/2020	Décision N°2020-063	Avenant au marché de travaux n°109TRX19 pour l'aménagement de la Place du Temple
24/12/2020	Décision N°2020-064	DIA Vente DOMUS OLIVAE / GRANGEON Dorian & FAURE Aurore
24/12/2020	Décision N°2020-065	DIA Vente RICO Claude-Emmanuel & D'HERBOMEZ Eurydice / WINNYKAMEN Léa
31/12/2020	Décision N°2020-066	DIA Vente BOYER Albert / BOYER Patrice
31/12/2020	Décision N°2020-067	DIA Vente GFA GRAND MAS D'ASSAS / COCHES DU RHONE
08/01/2021	Décision N°2021-001	DIA Vente CHOLVY Fabien & REDON Nathalie / GARCIA Philippe & REAUT Fanny
08/01/2021	Décision N°2021-002	DIA Vente WECHTLER Joris & BOUSQUET Manon / CHOLLET Jean-Pierre
18/01/2021	Décision N°2021-003	DIA Vente LLORCA Loris / BERENGUER Carla
18/01/2021	Décision N°2021-004	DIA Vente FERRAS Yves & COLOMBIER Emmanuelle / MARTINEZ David
19/01/2021	Décision N°2021-005	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre relative à la restauration du Temple
21/01/2021	Décision N°2021-006	DIA Vente GIRARD Danielle / ROULPH Max
22/01/2021	Décision N°2021-0007	VITON IMBERT Catherine & IMBERT Nathalie & IMBERT Ghislaine / OLIVEIRA IMMO
25/01/2021	Décision N°2021-0008	GIRARD Danielle Veuve ROULPH / ROULPH Max
28/01/2021	Décision N°2021-0009	SELLE Thierry & BEUQUE Delphine / SANTOS Delphine-YOUSFI Nordine
03/02/2021	Décision N°2021-0010	PAYET Mathieu & LAURENT Laura / CAILLEAUD Julien

Madame le Maire lève la séance à 21 H 40

Mme Mylène CAYZAC PRAME
Maire

MAIRIE DE BEAUVOISIN 30 (GARD)